

A R R E T E N°560 SGAR/DRAC
en date du 31 DEC. 1993

portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, de la tour d'escalier XVe du château de SALLES (Deux-Sèvres).

Le Préfet de la Région Poitou-Charentes,
Préfet du département de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de Région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région Poitou-Charentes entendue, en sa séance du 5 octobre 1993 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la tour d'escalier XVe du château de SALLES (Deux-Sèvres) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son ancienneté et de sa qualité architecturale.

A R R E T E

Article 1er : Est inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, la tour d'escalier XVe du château de SALLES (Deux-Sèvres) située sur la parcelle n° 132 d'une contenance de 25 a, figurant au cadastre section C et appartenant à la société civile dénommée SOCIETE CIVILE GRANIER IMMOBILIERE dite "GRANIMO" constitué aux termes de ses statuts le 4 février 1983 à PARIS, ayant son siège social au château de SALLES (Deux-Sèvres), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : D 326.494.473 et ayant pour gérante Madame GRANIER Georgette, épouse LEMAITRE, demeurant au château de SALLES (Deux-Sèvres).

Celle-ci en est propriétaire par acte passé devant Maître PLUMERAULT, notaire à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE (Deux-Sèvres) les 11 et 18 mai 1984, et publié au bureau des hypothèques de NIORT (Deux-Sèvres) le 5 juillet 1984, volume 9.108, n° 22.

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée au Ministère de la Culture et de la Francophonie sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

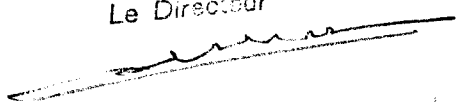
Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département concerné qui sera chargé de la notification au Maire de la commune et au propriétaire intéressé, chacun étant responsable, en ce qui le concerne, de son exécution.

31 DEC. 1993

Fait à POITIERS, le
Le Préfet de la Région
Poitou-Charentes,

POUR AMPLIATION

Par délégation,
Le Directeur


Claude d'ARGENT


Yves MANSILLON